# Les représentations sociales comme éléments de compréhension pour la gestion des ressources arganières (Maroc)

CHAMICH Mohamed, Docteur en études rurales-chercheur associé au laboratoire Dynamiques Rurales (UTM-ENFA-INP/ENSA, Toulouse) GRANIE Anne-Marie, Professeure de sociologie à l'Ecole Nationale de Formation Agronomique (Toulouse)

# L'arganier

L'arganier (*Argania spinosa* (L) Skeels en latin) est un arbre "fossile", dernier survivant de la famille des Sapotacées répandue au Maroc à l'ère tertiaire (Al-Aïch et *al.*, 2005). L'origine du nom berbère de l'arganier "argane" vient de *serg*, qui signifie dans la tribu des Aït Bouzemmour « faire du bois », qui a donné par la suite *erg* puis *ergen*, synonyme de « noyau d'arganier » et *argan*, arbre au bois lourd ou arbre au bois de fer (Nouaim et *al.*, 2005).

L'arganier est le pivot du système agro-sylvo-pastoral d'environ deux cents communes rurales du sud du Maroc: il contribue au maintien de la fertilité du sol et à la continuité de la vie de la flore, de la faune et des hommes. Dans le but de préserver le rôle irremplaçable que joue l'arganeraie dans l'équilibre écologique de ces régions, le Maroc a obtenu auprès de l'UNESCO sa reconnaissance en tant que Réserve de Biosphère d'Arganeraie (RBA), en décembre 1998. Aussi, dans le but de lutter contre la contre-façon pour préserver la valeur ajoutée des coopératives féminines de fabrication de l'huile d'argan, l'association marocaine d'indication géographique d'huile d'argan a déposé, à l'aide de l'appui de la Fédération régionale des coopératives agricoles d'Aquitaine (France) la demande d'IGP Argane 2009 (Indication géographique protégée).

Cette forêt, longtemps abondante, est devenue rare et un facteur limitant pour le développement durable de la région du fait d'une intense exploitation de la part des communautés villageoises, des éleveurs nomades, des coopératives féminines, des entreprises privées et des communes rurales (Chamich, 2008).

# Questions-problèmes de l'arganier

Au Maroc, la dégradation des écosystèmes s'est fortement accentuée ces dernières années sous les effets conjugués de plusieurs facteurs dont les plus marquants sont la baisse et la disparité de la pluviométrie et le changement climatique, l'accroissement démographique, le développement de l'agriculture marchande et le changement des modes d'exploitation des ressources naturelles. Cette dégradation s'est traduite, pour la plupart des zones, par une stagnation, voire une réduction, du rendement agricole (notamment chez les petits agriculteurs), une diminution des ressources fourragères ainsi qu'une baisse des niveaux des eaux souterraines. L'agriculture et l'élevage, les deux composantes essentielles des systèmes de production au Maroc, maintenues jusqu'ici par des pratiques traditionnelles basées sur une forte utilisation de l'espace, s'adaptent en accroissant leur pression sur les ressources naturelles : sédentarisation de l'élevage transhumant, mise en culture de terrains de parcours, intensification de l'agriculture à caractère industriel.

Cet état de fait a poussé les éleveurs des provinces du Sud et du Sud-Est à intensifier leur transhumance, voire à se sédentariser vers l'ouest du pays, notamment la région du Souss (forte concentration au niveau de la plaine du Souss). Cette migration des personnes et du bétail ne s'effectue pas sans poser des problèmes sociaux. Les couloirs de transhumance dont fait partie l'arganeraie sont aujourd'hui occupés par les agriculteurs ou simplement abandonnés à cause du manque de points d'eau (puits pastoraux).

Nous avons observé également que les pratiques agricoles actuelles sont peu respectueuses de l'environnement (agriculture intensive, occupation de plus d'espace,...). Les agriculteurs ne respectent plus le système de rotation des cultures qui permet d'enrichir le sol en matière organique ou en minéraux, ils mettent en place des cultures trop consommatrices en eau et coupent les arbres pour faciliter l'introduction de la mécanisation. Le défrichement, la coupe abusive du bois de feu, la

déforestation sauvage, le renouvellement des coupes et le reboisement insuffisant ainsi que la régénération insuffisante ont accentué le phénomène de désertification.

Confrontés à la pression foncière et développant des stratégies adaptatives, les agriculteurs et les éleveurs ont adopté au fil du temps un comportement de moins en moins pacifique. La cohabitation entre ces deux communautés est émaillée de nombreux affrontements. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs mobiles se sont multipliés depuis 1990 et se déclenchent avec toujours le même motif: un animal dévaste les champs agricoles dans l'arganeraie, dégrade la forêt... Les conflits portent essentiellement sur l'utilisation des terrains collectifs par les nomades et la violation de la réglementation forestière par les habitants sédentaires (Chamich, 2008).

Les conflits liés aux ressources naturelles procèdent des désaccords et des différends sur l'appropriation ou la possession, l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles. Ces conflits naissent souvent du fait que la population utilise les ressources (forêts, eau, pâturage et terres) à des fins différentes ou entend les gérer de diverses manières. Les différends naissent également en cas d'incompatibilité des intérêts et des besoins des uns et des autres, ou de négligences des priorités de certains groupes d'utilisateurs dans les politiques, programmes et projets. Ces conflits sont une caractéristique inévitable de toutes les sociétés (FAO, 2001).

Concernant le droit d'usage de l'arganeraie, trois ordres juridiques coexistent dans cet espace et dans tous les espaces naturels du Maroc: la législation ou le droit moderne qui distingue le territoire privé du territoire domanial, la loi coranique qui définit les règles d'héritage et le droit coutumier qui organise au sein du territoire domanial la répartition des parcelles entre les usagers et leur utilisation au cours de l'année. Ces droits étaient depuis longtemps complémentaires et ont contribué à l'équilibre et au maintien des ressources naturelles. Cependant, ces dernières années, on a remarqué plusieurs perturbations et dysfonctionnements de ces lois entrainant ainsi des blocages quant à la gestion de l'espace d'arganeraie. La loi régissant la forêt d'arganier est très complexe et n'a pas subi de modification depuis l'indépendance du Maroc, la dédensification de la forêt a rendu ce cadre juridique inadapté. Ajoutant à cela la présence de plusieurs institutions communautaires (*Jmaâ*, association, RARBA) et étatique (commune rurale, DREF, DPA) a compliqué l'application de ces règles. Cette situation s'est accentuée à cause d'une installation massive des entreprises agricoles, le développement des technologies, l'accroissement démographique et le phénomène de l'urbanisation.

Une autre cause des conflits dans l'arganeraie est liée à l'absence de dialogue et de négociation. En effet, les acteurs de l'arganier ne coordonnent pas leurs pratiques et n'ont pas une représentation commune de cet espace. Les interventions de développement ne prennent pas en compte la dimension sociale et notamment les relations qui lient l'ensemble des acteurs usagers de l'arganier, ce qui nuit à la gestion concertée des ressources naturelles dans l'arganeraie.

L'arganeraie, espace rural considéré propriété commune est composée de plusieurs territoires; cette organisation spatiale est due principalement à la pluralité d'acteurs qui, chacun en ce qui le concerne, conçoit son territoire à sa façon; c'est-à-dire que chacun a sa représentation sociale par rapport à l'usage des ressources d'arganeraie et qu'à cette fin, il utilise un ensemble de règles aussi bien modernes que coutumières pour atteindre ses objectifs.

L'homme est considéré comme la composante principale intervenant au sein de l'espace d'arganeraie : comprendre sa logique de gestion de cet espace nécessite de connaître ses pratiques et ses comportements par rapport à l'usage des ressources d'arganeraie. Les pratiques ne peuvent être appréhendées sans prendre en considération les comportements, les valeurs et les croyances. L'ensemble de ces indicateurs détermine le système des représentations sociales et nous renseigne sur l'identité socio-culturelle et socio-professionnelle des acteurs intervenant et sur leur mobile d'action. On considère que la représentation que chacun a de la réalité renvoie à sa réalité (Bardin, 1977). La représentation de la réalité est liée au contexte culturel et social des différents acteurs. Les valeurs, les pratiques sont des marqueurs de l'identité socio-professionnelle et culturelle.

Les éleveurs nomades ont une représentation de l'espace et de la ressource qui se comprend par leur histoire incorporée, leurs savoirs-faire transmis et leurs croyances. Ainsi s'exprime un éleveur:

# Les représentations sociales comme éléments de compréhension pour la gestion des ressources arganières (Maroc)

# Chamich Mohamed et Granie Anne-Marie,

« ... je suis un sahraouis et je suis un Marocain. Donc j'ai le droit d'en bénéficier sinon, ca ne vaut pas la peine de rester dans ce pays. La terre de Dieu est vaste »

Les agriculteurs sédentaires ont aussi leur histoire, leur manière de faire et leurs propres croyances en regard de la ressource et en regard des autres usagers de la ressource. L'identité se construit toujours par rapport à l'altérité (Granié, 2005). Certains agriculteurs disent :

- « Certains éleveurs font la conquête des terres, ils se sédentarisent, ils coupent les arbres et pratiquent l'agriculture »
- « ..les nomades vont tout détruire à nouveau »

La divergence des représentations sociales a provoqué plusieurs formes de conflits, et a contribué au blocage de toute action collective et organisée. Par conséquent cet espace qui était depuis longtemps un territoire pertinent de l'action collective et qui a contribué au développement local de la région ne l'est plus.

# Propos de méthode

Le choix de la province de Taroudannt comme terrain de notre recherche se justifie par l'existence de nombreux enjeux économiques, sociaux et politiques qui ont contribué en quelque sorte à l'émergence de plusieurs types de conflits. C'est la plus grande province du Souss, avec 83 communes dont 8 urbaines, elle présente une grande superficie d'arganiers (400.000 ha), une production de 1830 tonnes d'huile d'argan, soit 53% de la production nationale et on y trouve un grand nombre d'usagers (agriculteurs, investisseurs agricoles, producteurs d'huile d'argan, éleveurs nomades,...). C'est la zone pilote de la région, mobilisant plusieurs interventions de développement (projet arganier, programme de conservation et de développement de l'arganeraie, plan national de lutte contre la désertification,...).

Cette zone se caractérise également par la présence temporaire, plus ou moins longue, d'éleveurs nomades qui viennent des provinces du sud, du Moyen Atlas et aussi du sud est du pays, ce qui provoque une compétition accrue entre les agriculteurs et les éleveurs mobiles pour l'utilisation des ressources arganières.

Il s'est agit pour nous de comprendre le comportement et les pratiques des différents acteurs intervenant dans l'espace d'arganeraie, leurs stratégies et leurs logiques de gestion des ressources naturelles ainsi que les mécanismes qui les aident à gérer toute forme de conflit qui puisse nuire à l'action collective et par conséquent au développement local de la région du Souss en général et l'espace d'arganeraie en particulier. Nous avons choisi l'approche compréhensive pour aller au plus près de la lecture du sens des pratiques. Nous l'avons combinée avec plusieurs dimensions : dimension historique, sociologique, démographique, géographique et juridique. Ainsi on a caractérisé la dynamique des groupes ethniques, le système de mobilité des nomades et la dynamique des ressources pastorales. Nous avons analysé l'organisation socio-foncière locale, la structure et le fonctionnement des institutions et des organisations, les habitudes locales et les acquis culturels ainsi que les règles officielles et le cadre normatif. Ainsi, nous avons pu identifier le comportement des individus, leurs stratégies d'adaptation et leurs logiques de mobilité qui nous ont permis de montrer l'importance de la gestion des conflits.

### Les acteurs : des représentations aux pratiques

L'arganeraie est utilisée par chaque acteur ou groupe d'acteur en fonction des représentations sociales de chacun. La représentation renvoie au sens donné par ces acteurs à leurs territoires juxtaposés au sein de l'arganeraie. On parle de plusieurs territoires parce que chaque acteur ou groupe d'acteurs a une pratique localisée dans des lieux précis de l'espace. L'arganeraie est à la fois lieu de résidence, de sociabilités et d'exercice de plusieurs activités professionnelles. Ces activités sont influencées par la représentation que se fait chaque acteur des pratiques d'autrui et par conséquent, influencent l'action collective du groupe pour lequel l'arganeraie est un enjeu en situation d'interaction sociale (chaque représentation individuelle, par les pratiques qu'elle induit, devient une communication à l'égard d'autrui).

Ces acteurs sont : les agriculteurs (arabophones et berbérophones), les éleveurs mobiles, les femmes productrices d'huile d'argan, les entreprises privées de production d'huile d'argan, les forestiers, les communes rurales et les investisseurs agricoles.

Chaque acteur a une représentation spécifique. La communauté berbère, par exemple, considère que l'arganeraie du Souss constitue un seul territoire, un territoire purement berbérophone. Elle se considère comme premier occupant de la région; selon elle, leurs ancêtres ont été là depuis longtemps et y sont enterrés et ils ont contribué à la reproduction de ce territoire et à sa sauvegarde et l'arrivée d'autres groupes a perturbé le système d'action collective et l'équilibre écologique. On peut retenir de là que la forêt d'arganeraie a implicitement une représentation sociale très forte chez les berbères.

Les autres usagers ont une représentation différente de la forêt. Pour les éleveurs nomades, l'arganeraie est une ressource pastorale dont le seul propriétaire est Dieu. Certains éleveurs affirment que le fait d'être marocain leur donne le droit d'exploiter les ressources pastorales de cette forêt et que personne ne pourra les en empêcher, sinon ils iront ailleurs. Les investisseurs agricoles, les entreprises de fabrication d'huile d'argan, les élus communaux et les agents forestiers ont une autre représentation de l'arganeraie. Il s'agit d'un espace qu'il faut protéger, mais dès lors que cela pourrait procurer des recettes publiques, il devient une source financière. Ils ont en effet une représentation partielle de cette forêt car pour eux, c'est une ressource dont chacun doit prendre sa part.

Ces représentations se concrétisent par des pratiques spécifiques de chacun en se basant sur des mesures mises en œuvre ou prévues par les acteurs pour atteindre leurs objectifs. Il s'agit de leurs stratégies. Chaque acteur a sa propre pratique et sa propre lecture de mode de gestion de cet espace. Ici, on s'intéresse aux stratégies de deux principaux acteurs : les agriculteurs et les éleveurs.

# • Les agriculteurs

Dans l'arganeraie du Souss, les agriculteurs visent principalement la préservation de leur mode et de leur niveau de vie. Rares sont ceux qui visent une transformation de leur système de production à cause du manque de moyens (ici, on ne parle pas des investisseurs agricoles). La pression croissante sur les terres cultivables a poussé ces agriculteurs à changer de stratégie et par conséquent de pratiques (stratégie d'accroissement des surfaces cultivées et du marquage des terres). Cette extension se fait de plus en plus dans les zones d'Agdal, traditionnellement destinées aux parcours.

Ces nouvelles pratiques vont à l'encontre d'une stratégie de maintien de la fertilité du sol puisque mettre en place une activité agricole signifie couper des arbres. De plus, le fait qu'il n'y a pas de droit à la propriété individuelle n'encourage pas les agriculteurs à investir dans l'aménagement et l'entretien de leurs terres. En effet, les parcelles autour des habitations sont mieux entretenues, car les agriculteurs y détiennent un droit d'usage privé, reconnu par la communauté villageoise.

Ces dernières années, les agriculteurs ont eu tendance à adopter une gestion individuelle de leur terrain agricole. On ne parle plus de *Touiza* (forme traditionnelle d'entraide entre agriculteurs). On peut même dire que l'agriculteur est un bon gestionnaire de ses terres privés et des arganiers qu'il possède dans le domanial quand le droit d'exploitation lui est concédé sans ambiguïté.

Afin de faire face aux problèmes de sécheresse ou encore aux problèmes de la fertilité du sol, les agriculteurs ont opté pour le développement de l'élevage avec une stratégie d'accroître l'effectif du troupeau (bovin, ovin, caprin). Cette nouvelle pratique présente un aspect contradictoire (accroître les terres cultivables au détriment des parcours et accroître le troupeau) et met ses pratiquants dans une situation délicate, en les confrontant aux transhumants qui eux-mêmes se plaignent du comportement et des nouvelles pratiques des agriculteurs parce qu'ils occupent de plus en plus de terrains pastoraux et les transforment en terrains agricoles.

Pour minimiser autant que faire se peut les dégâts causés par les nomades, les agriculteurs optent pour des cultures à cycle court ou cultivent dans parcelles dispersées. Un agriculteur nous a affirmé qu'il a été obligé de changer ses pratiques afin d'assurer la sécurité alimentaire de sa famille, sinon il aurait déjà abandonné son activité et serait parti en ville.

#### Les éleveurs

Les éleveurs nomades se déplacent par groupe appartenant à des lignages majeurs et disposent de parcours bien définis (végétation, point d'eau, proximité des souks,...etc.).

L'évolution des moyens de transport (utilisation des camions), ces dernières années, a modifié le mode de transhumance permettant ainsi aux éleveurs de se déplacer facilement à la recherche du fourrage.

On distingue deux types d'éleveurs selon la conduite pastorale, les agro-pasteurs qui se sont sédentarisés et les pasteurs (mobiles et semi-mobiles) qui effectuent des mouvements de transhumance entre les parcours et leur lieu d'habitat (éleveurs de l'Atlas, éleveurs de la vallée de Dra et du Sud).

Ils ont pour objectifs l'accès aux ressources et la reconnaissance de droits territoriaux. Pour cela, ils adoptent une stratégie de contrôle foncier.

Quand la terre et le fourrage ne présentent pas un facteur limitant, l'activité pastorale ne pose aucun problème, mais dans le cas contraire, les éleveurs changent de logiques et de pratiques en se sédentarisant et en occupant un terrain plus longtemps afin de marquer leur territoire. Cette nouvelle pratique modifie l'organisation socio-territoriale de toute l'arganeraie et contribue à l'affaiblissement de leurs relations avec les agriculteurs.

Le mode de conduite des troupeaux reste traditionnel sauf chez certains gros éleveurs qui disposent de main-d'œuvre et de moyens financier.

Les nouvelles pratiques des agriculteurs et des éleveurs, souvent opposées l'une à l'autre, ont contribué à la réduction de l'offre, notamment de terres agricoles, de terres pastorales et de ressource en eau. Ce qui a entraîné une forte concurrence et par conséquent, l'émergence de plusieurs types de conflits.

La poussée démographique, la migration des éleveurs transhumants et les changements écologiques ont agi profondément sur les systèmes de production. L'arganeraie témoigne d'une forte diversité de modes d'exploitation au sein d'un espace relativement limité, de plus en plus saturé, en voie de dégradation. Les relations de concurrence et d'antagonisme tendent par ailleurs à prendre le pas sur les liens de solidarité et de complémentarité. On peut considérer que quelle que soit la stratégie de ces acteurs et de leurs pratiques, les manifestations concrètes sont une réponse à une crise.

Les usagers de la forêt se font concurrence afin d'avoir un accès total aux ressources de l'arganeraie dans l'objectif de répondre à certains besoins nécessaires à leur subsistance : soit d'améliorer leur mode de vie ou encore de s'enrichir. Quelles que soient les conséquences de ces stratégies, notamment le déclenchement des conflits, il s'agit d'un fait social qui est dû à l'agrégation des actions individuelles.

Chaque usager est doté d'une rationalité limitée qui lui permet d'élaborer une stratégie en fonction des besoins et des opportunités qui se présentent à lui dans un environnement jamais entièrement prévisible (Crozier M., Friedberg E., 1977).

Les conflits présents dans l'espace d'arganeraie dépendent de plusieurs aspects, ils opposent les propriétaires de la ressource (ayants-droit) à ceux de passage qui ne possèdent pas ce droit (nomades) et qui estiment avoir le droit d'y accéder. Il y'a aussi l'aspect politique (problème du Sahara par exemple) qui pousse les éleveurs du sud à surexploiter la forêt d'arganier et à ne pas respecter les règles établies par la communauté sédentaire. On trouve également des acteurs qui disposent du pouvoir (certains fonctionnaires de l'Etat, militaires, gendarmes,...), et qui l'exercent pour tirer le maximum de bénéfices de cette ressource forestière.

Considérée parmi les premières régions agricoles du Royaume, la région du Souss s'est ouverte au marché national et international (libéralisation du commerce) ce qui a contribué au développement des entreprises agricoles et à l'installation de plusieurs investisseurs agricoles dans la région (axe Agadir-Taroudannt et Agadir-Tiznit). Par conséquent, cette évolution a connu un développement de la technologie basée sur l'utilisation des terres ce qui a contribué en grande partie au défrichement de la forêt et à la régression du couvert végétal. Cette concurrence est liée notamment à l'ambiguïté dans la définition des droits d'accès aux ressources.

L'arganeraie a également une valeur symbolique qui fait partie du mode de vie, de l'identité ethnique et d'une série de rôles associés au sexe et à l'âge. Dans les conflits portant sur l'usage de l'espace, les acteurs produisent des justifications de leurs pratiques singulières en mobilisant une représentation de l'espace. C'est le cas par exemple des nomades qui cherchent une reconnaissance sociale en produisant un discours de justification par lequel ils objectivent des représentations sociales de l'espace (la forêt est la propriété de Dieu, on a le droit d'exploiter cette forêt parce qu'on est des Marocains). Cette interprétation renvoie à l'analyse de Pierre Bourdieu (1980). Ces usagers agissent le plus souvent de manière spontanée sans pour autant avoir à réfléchir à leur action parce qu'ils ont incorporé des visions du monde social sous forme de dispositions durables pour agir, penser et sentir. Autrement dit un habitus, « ajusté » à leur système de vie.

Les acteurs structurent leurs stratégies par la mise en place de systèmes de production. Ces acteurs, parce qu'ils appartiennent à des systèmes de production différents, poursuivent des intérêts relativement divergents. Alors, plus ces stratégies divergentes, moins la gestion collective de la forêt est réalisable.

Il n'y a pas de cadre de formalisation ou d'opérationnalisation de l'action collective, chaque groupe d'acteur collabore très peu pour mettre en place un mode de gestion souhaité par tous « gestion concertée ».

Nous avons observé que le groupe pèse sur la conduite des individus qu'il s'agisse des agriculteurs ou des éleveurs. De comportements pacifiques, on passe à des comportements agressifs.

Les stratégies différenciées des acteurs, usagers de l'arganeraie du Souss, entraînent des conflits d'usage et révèlent des comportements d'opposition à une construction sociale collective, confortant un positionnement ethnique et lignager.

# Conflits d'usage de la forêt d'arganier

Dans la forêt d'arganier, le pâturage s'effectue par échange d'intérêt avec toutes les tribus habitant la région (autochtones). La transhumance est basée sur une connaissance du milieu pastoral et sur des règles établies entre les différents usagers. Les déplacements se font généralement selon les saisons et dans des parcours bien définis, en fonction des disponibilités fourragères, afin d'assurer la pérennité des troupeaux comme nous l'avons déjà expliqué.

Aujourd'hui, ces pratiques ont été perturbées. Les déplacements ne se font plus d'une façon régulière et restent même limités dans l'espace. Plusieurs facteurs régissent les mouvements des animaux entre les différents pâturages et assurent (ou non) les conditions d'un équilibre agro-sylvo-pastoral.

Les rapports que la société locale entretient avec l'espace sont régis par un ensemble de règles coutumières qui varient avec les différents types et statuts de l'espace, leurs usages et les degrés de cohésion sociale correspondants. Les droits de parcours sont détenus au niveau de la tribu, mais dans la pratique, chaque fraction a une mouvance territoriale propre et utilise de manière privilégiée certaines zones de parcours. Notons que les frontières de cette mouvance sont souvent peu marquées, et que les pratiques d'utilisation au sein d'une tribu peuvent varier d'un groupe social à l'autre, et d'une année sur l'autre selon l'ampleur des aléas climatiques et l'état de la végétation des parcours. Dans l'ensemble, un rapport étroit existe entre l'organisation sociale et l'organisation de l'espace pastoral, notamment pour son utilisation et la pratique du nomadisme ou la transhumance.

L'élevage nomade se déplaçant sur de grandes distances, se voit en concurrence directe avec la population sédentaire par rapport à l'accès aux ressources arganières. Cette diminution de la disponibilité des terrains de parcours en combinaison avec l'utilisation multiple des forêts d'arganier (bois, feuilles, fruits, etc....) conduit d'une part à des conflits entre la population sédentaire et les éleveurs mobiles et d'autre part à une dégradation rapide et intense de la forêt d'arganiers.

La violence et la fréquence élevée de ces conflits (notamment en période de sécheresse, on assiste à des confrontations entre agriculteurs et nomades et entre forestiers et nomades) montrent l'ampleur du problème.

En 2002 par exemple, il y a eu une confrontation entre les agents forestiers et les éleveurs nomades qui ont envahi un terrain mis en défens faisant partie du parc naturel entre Agadir et Tiznit. La violence a

duré plusieurs heures, les forestiers tentaient d'enlever les tentes des nomades et de les faire sortir du terrain mis en défens. Cette violence a causé plusieurs blessés parmi les éleveurs et plusieurs arrestations par les autorités locales et un blessé parmi les gardes forestiers.

Le tableau ci-dessous présente quelques formes de conflits (Chamich, 2004)

Litige	Parties impliquées	Causes			
Conflit d'appartenance	Nomades Communauté villageoise (sédentaires)	Les sédentaires considèrent les nomades comme des étrangers qui dégradent la forêt			
Conflit d'usage de la forêt/parcours	Nomades Communauté villageoise Autorités locales (forestiers CR)	Concurrence entre ces deux parties autour des surfaces pour la culture, le pâturage et l'usage			
Conflit d'approvisionnement en eau d'abreuvement pour le cheptel	Nomades Communauté villageoise	Les sédentaires refusent de donner l'eau aux nomades pour l'abreuvement de leurs			

Les conflits relatifs aux parcours concernent la propriété, le droit de jouissance; notamment entre ayant-droit et non ayant-droit et l'usage des ressources arganières; à savoir le lieu de pâturage, l'étendue du pâturage, la période et la durée du pâturage ainsi que l'effectif et l'espèce d'animaux admis au pâturage.

De là, on peut en déduire qu'il y a des conflits sur les règles ou dans les règles (droit coutumier et droit moderne) qui régissent la propriété, la jouissance et l'usage des parcours. Un conflit dans les règles ne remet pas en cause ces règles mais plutôt la manière dont ces règles sont appliquées. Un conflit sur les règles tend à remettre en cause l'existence même de ces règles parce qu'elles sont considérées comme injustes ou inéquitables par les victimes de l'application de ces règles.

# Des pistes de solutions

Nous avons constaté que les activités menées avec la population villageoise, dans le cadre des programmes de développement menant à la sensibilisation et à des actions concrètes concernant la protection des parcours des communes, n'impliquent pas les éleveurs mobiles. Cela peut entraîner une aggravation de la situation et provoquer des conflits car la population sédentaire du Souss regarde les éleveurs mobiles comme des étrangers, des gens qui dérangent, qui sont mal vus. Ces agriculteurs rejettent toute la responsabilité de la dégradation de l'arganeraie sur eux.

Le comportement de la communauté villageoise peut être perçu comme un comportement découlant des croyances « les nomades sont dangereux, l'arganier est berbère.. ». Il s'agit d'un système de croyances auquel la communauté villageoise adhère et qui s'est renforcé avec le temps et avec les conditions socio-économiques actuelles (dégradation de la forêt, sécheresse, pauvreté...).

La population villageoise n'accepte pas les mesures proposées pour la lutte contre la désertification, avec l'argument que ça ne sert à rien, puisque ensuite « *les nomades vont tout détruire à nouveau* ». Les éleveurs mobiles de leur côté, dès lors qu'ils ne sont pas impliqués dans les opérations, se sentent encore plus marginalisés et exclus de tous les programmes de développement rural.

Les mesures concernant l'implication d'implication des éleveurs mobiles sont à mettre en œuvre en tenant compte de la situation spécifique des différents villages et notamment par rapport aux relations entre les éleveurs mobiles et la population sédentaire. Certains lieux nécessitent un grand travail de reconnaissance mutuelle entre la population sédentaire et les éleveurs mobiles avant de mettre en place

les mesures de lutte contre la désertification et la gestion des parcours collectifs. Il est impératif de sauvegarder cette ressource, donc de créer une action organisée et collective basée sur la collaboration.

# L'information pour faire bouger les représentations sociales

Pour mettre en place un rapport de confiance entre les populations d'éleveurs mobiles et les populations villageoises, il faut aussi sensibiliser ces dernières sur le fait que l'élevage mobile raisonné est une forme d'utilisation des terrains de parcours et peut être mieux adapté aux conditions de l'arganeraie que la culture céréalière intensive et irriguée, par exemple. On doit informer la population sédentaire sur le fait que les éleveurs mobiles viennent de plusieurs régions du Maroc, affectées par la sécheresse ou rendues inaccessibles à cause de la neige, et ne viennent pas uniquement des provinces du Sud comme on le croit trop souvent. A partir de la, on pourra peut-être faire valoir et faire jouer la solidarité économique entre régions qui sont pourvues en ressources pastorales et celles qui en sont moins pourvues. L'intervention de personnes neutres (médiateurs territoriaux et environnementaux) capables de comprendre les représentations sociales de chaque protagoniste et de convaincre les différentes parties pour pouvoir les réunir et les préparer à collaborer et à construire une action organisée peut être une solution.

En effet, la médiation territoriale consiste à agir dans un processus de concertation plus ou moins formalisé (ou à susciter son émergence), impliquant plusieurs catégories d'acteurs porteurs de valeurs et d'intérêts différents, de façon à aider à construire des accords formels ou tacites qui contribueraient à une gestion concertée de biens ou d'espaces inscrits dans un territoire. Cette démarche oblige à partir de l'existant institutionnel (un nouveau dispositif institutionnel risquerait d'alourdir celui déjà existant) en reposant sur les institutions étatiques et villageoises présentes et responsables de la gestion de l'espace d'arganeraie.

La dimension politique de la problématique de l'élevage mobile doit-être prise en considération. Comme la viande de dromadaire est subventionnée pour une certaine catégorie des populations des provinces sahariennes, cela entraîne l'élevage de plus de dromadaires que l'arganeraie ne peut en supporter et ce problème ne peut pas être simplement résolu entre la population villageoise et les éleveurs mobiles. En effet, l'Etat encourage ce type d'élevage en octroyant des prêts aux éleveurs des provinces sahariennes pour l'acquisition des dromadaires (à partir de 1986), en exonérant les éleveurs à l'importation des dromadaires reproducteurs des taxes et droit de douanes. Cette exonération a permis aux éleveurs d'importer plus de 5000 têtes entre 1988 et 1998. Ces actions ont contribué à l'augmentation du cheptel camelin d'une manière significative. Cependant, la relation entre la superficie agricole exploitée et l'élevage du dromadaire montre que 2200 éleveurs de dromadaire sont sans terre et 600 éleveurs disposent d'une superficie de 1 à 50 ha, ce qui montre que l'élevage du dromadaire reste intimement lié aux parcours collectifs. Cet élevage est concentré essentiellement dans les zones sub-sahariennes et sahariennes, situées au sud de l'axe d'Essaouira à l'Ouest et Figuig à l'Est. Cette situation explique la pression qui s'exerce sur les parcours forestiers en général et la forêt d'arganier en particulier.

L'organisation des éleveurs nomades est essentielle. En effet, la création des associations et le réseau des associations villageoises a été très bénéfique pour le développement socio-économique de la région en général et de la communauté villageoise en particulier de même que pour les femmes du Souss qui se sont organisée en coopératives de fabrication d'huile d'argan. Ces formes d'organisation selon la communauté villageoise ont eu un impact positif sur l'action collective.

Ainsi, cette expérience pourrait servir aux éleveurs mobiles, en mettant en place des associations ou des coopératives ethno-lignagères. Le but serait de les impliquer dans les programmes d'amélioration des parcours et de l'élevage. On pourrait envisager de créer des coopératives pastorales, en tenant compte des ajustements nécessaires dans l'application des principes coopératifs, parce que la distance entre collectivité ethnique et coopérative est forte, en dépit des similitudes. L'objectif principal de cette démarche serait d'intégrer l'ensemble des ayants-droit dans un cadre participatif basé sur la communication et le partage de savoirs et du pouvoir afin de transformer l'arganeraie en un territoire d'action organisée contribuant ainsi au développement local durable de la région.

Tout cela nécessite la révision de la législation existante, il faut trouver la manière de faire comprendre à l'ensemble des usagers les raisons pour lesquelles on doit changer ces règles d'usage (dans ce cas, la présence des médiateurs territoriaux nous semble judicieuse) et fixer les responsabilités de chaque acteur et de chaque bénéficiaire.

L'étude a confirmé que les conflits sont liés à des pratiques différentes dans l'arganeraie. Ces pratiques procèdent de représentations sociales spécifiques à chacun des groupes d'acteurs dans leur manière de « voir » la ressource, le territoire et de mettre en place leurs stratégies.

Une grande partie des actions de développement dans la forêt vise la replantation et la régénération des arbres; mais ces actions ne peuvent avoir de résultats positifs sans une mise au point de techniques appropriées d'exploitation et de valorisation des produits de l'arganier, et sans oublier de rationaliser l'intervention de l'homme sur son territoire. Pour cela, il y a nécessité de mettre en place un processus d'élaboration d'un projet participatif; basé sur la médiation territoriale et mobilisant les acteurs concernés par l'usage de l'arganeraie, pour résoudre les problèmes conflictuels existant entre les acteurs. Ce projet devrait déboucher à la fois sur de nouvelles règles et un nouveau cadre juridique accepté et partagé par tout le monde. Il s'agit d'élaborer un projet stratégique global de territoire pour l'arganeraie du Souss, dans le cadre par exemple d'un contrat-programme de développement rural fondé sur une prise en charge solidaire et partenariale des enjeux locaux de développement et visant à concilier développement économique et cohésion sociale. Pour ce faire, il faudrait identifier et caractériser des territoires d'action, l'ensemble de ces territoires d'action constituant le projet stratégique global du territoire de l'arganeraie.

Le conflit débute toujours par un différend, voir une contradiction. Pour garantir un changement positif et constructif, il apparaît nécessaire de s'intéresser prioritairement à l'homme en rapport avec son milieu naturel (homme-problème) tout en se focalisant sur le système de pouvoir comme dimension fondamentale de l'action collective. Pour ce faire, l'adéquation des programmes de recherche-développement aux réalités du développement du monde rural s'avère nécessaire. Cette adéquation pourrait se baser « sérieusement » sur l'animation et la gestion d'un système de communication triangulaire entre chercheurs, gestionnaires de projets et les bénéficiaires qui deviennent éventuellement des partenaires. Cette analyse traduit le regard que nous avons porté sur l'arganeraie.

# Conclusion

Notre étude tente d'apporter un éclairage sur l'importance de l'identité sociale et territoriale des usagers dans les problèmes que nous avons observé dans l'arganeraie. Des éleveurs mobiles sont exclus du système d'action de l'arganier alors qu'ils en font partie. La connaissance des représentations sociales des éleveurs ainsi que celles des agriculteurs, vis-à-vis des ressources, de l'espace et des autres usagers contribue à une meilleure compréhension de la problématique de l'arganier et par conséquent, à la construction d'un dispositif de médiation capable d'apporter des solutions aux conflits existants dans l'arganeraie du Souss. C'est bien à cette connaissance que cette communication prétend contribuer.

# Références Bibliographiques

Al-Aïch A., Bourbouze A., Morand-Fehr P., (2005). *La chèvre dans l'arganeraie*. Agriculture et Développement. Rabat (MAR) : Actes Editions, 2005. 123 p.

Bardin L. (1977). L'analyse de contenu. Presses Universitaires de France. 233 p.

Chamich M. (2008). Gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans l'arganeraie du Souss (Maroc). Doctorat de l'université de Toulouse « Etudes Rurales », UTM. 248 p.

Chamich M. (2004). Analyse des conflits liés aux ressources naturelles dans l'arganeraie du Souss (Maroc). Master Of Science, voie professionnelle. IAM, Montpellier. 97 p.

FAO (2001). *Gestion des ressources naturelles et résolution des conflits*, Rome. 20 p. Disp. En ligne : <a href="https://www.fao.org/forestry/foris/pdf/conflict/conf-f.pdf">www.fao.org/forestry/foris/pdf/conflict/conf-f.pdf</a>

Crozier M., Friedberg E., (1977). L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective. Seuil, Paris. 500 p.

Granié A-M (2005). Figures de constructions identitaires. Regards croisés (le film, le réalisateur et le sociologue). HDR, UTM. T1. 184 p.

Les	représentations	sociales	comme	éléments	de	compréhension	pour l	la gestion	ı des	ressources	arganiè	res
						(Maroc)						

Nouaïm R. et al., (2005). L'arganier au Maroc, entre mythes et réalités. Une civilisation née d'un arbre. Paris : L'Harmattan. 227 p.